

**Relations Internationales - Coopération avec le camp d'Aqabat Jabr  
(district de Jéricho, Territoires Palestiniens) - Rénovation du réseau d'eau et  
d'assainissement - Subventions du Ministère des Affaires Étrangères et  
Européennes et de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse**

**M. GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Le projet 2008-2009-2010 de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement du camp d'Aqabat Jabr (district de Jéricho, Territoires palestiniens) validé par le Conseil Municipal le 13 décembre 2007 porte sur quatre volets :

- la rénovation du réseau,
- l'appui à la mise en place d'un service de l'eau,
- la sensibilisation de la population à une bonne utilisation de la ressource,
- les études préliminaires sur l'assainissement.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Besançon, outre la part de financement assurée par le budget des Relations Internationales et par le budget annexe de l'eau et de l'assainissement (au titre de la loi Oudin), bénéficie de financements extérieurs.

Il s'agit :

- pour l'année 2008, d'une subvention de 13 000 € du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, explicitement attribuée à l'appui à la mise en place d'un service de l'eau,
- pour la durée du programme, d'une subvention globale de 100 000 € de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse destinée aux travaux de rénovation du réseau, versée en une seule fois en 2008.

Afin de mener à bien le programme selon le calendrier prévu, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'encaissement de la subvention de 13 000 € obtenue du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Cette subvention fait l'objet d'une inscription budgétaire lors de la décision modificative n° 2 pour 2008 au budget principal à l'imputation 74.048.74718.3402.400,

- de prendre acte de la notification d'une subvention de 100 000 € de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse. Cette subvention fait l'objet d'une inscription budgétaire pour 60 000 € lors de la décision modificative n° 2 pour 2008 au budget annexe de l'Eau à l'imputation 74.748.3402.36100 (40 000 € ont déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire à ce budget annexe dès le budget primitif 2008),

- d'attribuer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, selon les modalités prévues dans la convention signée avec cet organisme, les subventions suivantes :

- . 13 000 € qui seront prélevés au budget principal sur les crédits ouverts lors de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008 à l'imputation 65.048.6574.3402.400,
- . 100 000 € qui seront prélevés au budget annexe de l'Eau sur les crédits ouverts en 2008 à l'imputation 67.6743.3402.36100. (A la prévision faite au BP 2008 de 40 000 € s'ajoute une inscription budgétaire de 60 000 € effectuée lors de la décision modificative n° 2 pour 2008).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.*